Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250514-202527TAXETLPE-DE

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-27

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
PUBLICITE EXTERIEURE – TAXE LOCALE

Date de convocation du Conseil : **06 mai 2025**
Affichée le : **06 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le : **14 mai 2025**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Absents : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération, le conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs selon les modalités prévues aux articles L2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, décide de maintenir le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure (TPLE) pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **14 mai 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Michel POTY

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE ST-AUBIN-DE-BLAYE
33820